

ETUDES PREPARANT AU DIPLOME DE PHARMACIEN

Formations Métiers Santé

Posté par: formations-concours

Publiée le : 16/10/2008 21:11:36

PROFESSION Le pharmacien est un professionnel de santé à part entière. C'est un acteur important du système de santé non seulement au niveau de la dispensation du médicament et des produits de santé, mais aussi dans le domaine de la prévention, de la biologie médicale, de la recherche, de l'industrie pharmaceutique, de l'enseignement... Suivant son mode d'exercice, il aura des contacts privilégiés avec les patients, les autres acteurs du système de santé (médecins, infirmiers...), des juristes, des administrations, des entreprises de fabrication ou commerciales, des organisations internationales.

A l'heure actuelle, 63073 pharmaciens exercent en France, dont 62% de femmes.

Les études de pharmacie sont dispensées dans des unités de formation et de recherche de pharmacie (UFR). Elles se déroulent en trois cycles, comprenant chacun deux années, à l'exception de l'internat qui se déroule en quatre ans. Elles comportent des cours théoriques et des enseignements dirigés, mais aussi de nombreux enseignements pratiques, des stages hospitaliers et en milieu professionnel.

ACCES Les études de pharmacie sont ouvertes aux candidats **titulaires du baccalauréat** français ou d'un titre admis en dispense, ou d'un Diplôme d'accès aux études universitaires. Les **candidats étrangers** doivent justifier d'un diplôme sanctionnant une formation d'un niveau équivalent. Tout étudiant d'un établissement préparant à l'exercice des professions médicales, qui est soumis à l'obligation d'effectuer une part de ses études dans un établissement ou organisme public ou privé de prévention ou de soins doit satisfaire aux **obligations vaccinales** en vigueur **contre la tuberculose, l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite**

FORMATION Les études de pharmacie durent au minimum six ans. **- Premier cycle**

Durant le **premier cycle**, la formation comprend des matières telles que la chimie, les mathématiques, la physique ou les sciences de la vie. En première année, un module de culture générale est organisé ainsi qu'un enseignement linguistique. A la **fin de la première année**, un **concours** est organisé en vue d'admettre en deuxième année un nombre limité d'étudiants, déterminé réglementairement chaque année : c'est le **numerus clausus**. Seuls les étudiants qui figurent en rang utile au classement peuvent poursuivre en deuxième année d'études de pharmacie. Le taux de réussite au concours est d'environ 20%, et 99% des admis sont titulaires du baccalauréat scientifique. Le nombre d'étudiants inscrits en première année autorisés à poursuivre leur cursus était fixé à 2250 en 2001/2001.

Ce concours comprend uniquement des épreuves écrites : des questions à réponses courtes et ouvertes et des questions à choix multiple. Un **stage officiel**, d'une durée de deux mois, à temps complet, doit être effectué avant le début de la deuxième année. Le stagiaire est initié à la dispensation des médicaments et reçoit une formation dans les domaines de la posologie, de la reconnaissance des produits, de la législation et des préparations officinales.

A partir de la deuxième année des **stages d'initiation à la recherche** sont prévus pour les étudiants qui en font la demande.

- Deuxième cycle Les enseignements comprennent une formation commune de base (FCB) et une formation optionnelle. La **formation commune** permet aux étudiants

d'acquérir l'ensemble des connaissances indispensables quelle que soit leur orientation ultérieure. Elle porte essentiellement sur la chimie, les sciences de la vie, la santé publique et l'environnement, et la science du médicament.

Elle comprend :

- Les enseignements non optionnels, organisés sous formes de modules ;
- La formation de préparation à la prise de fonctions hospitalières ;
- Un enseignement de synthèse, dispensé avant la fin du premier cycle et organisé sous forme d'enseignements dirigés portant sur des cas concrets. A l'issue de ce **trimestre de synthèse**, un examen partiellement oral est organisé. Il permet de vérifier que l'étudiant maîtrise les connaissances acquises et est capable de les mobiliser face à un problème concret. La **formation optionnelle** permet aux étudiants d'approfondir les connaissances de base dans les disciplines de leur choix et les prépare progressivement à un exercice professionnel particulier ou à une carrière de recherche. Elle comprend des enseignements théoriques destinés à faire acquérir aux étudiants un ensemble de connaissances sur une thématique particulière et à le former au raisonnement scientifique, des enseignements pratiques et dirigés permettant aux étudiants d'acquérir la maîtrise d'un ensemble de techniques applicables à différents secteurs professionnels ou de recherche. Pour être admis à poursuivre leurs études en **troisième et quatrième année**, les étudiants doivent avoir satisfait au contrôle des connaissances relatif à la formation commune de base de l'année précédente. Pour être admis en **cinquième année**, les étudiants doivent avoir validé, outre la formation commune de base de quatrième année, deux unités de valeur optionnelles, choisis parmi les enseignements proposés par l'UFR de pharmacie (par exemple, ceux des certificats de la maîtrise de sciences biologique et médicales) ou avec l'accord du directeur, parmi ceux proposés dans d'autres UFR.

- **Le troisième cycle** A l'issue du deuxième cycle, l'étudiant doit choisir entre :

- Un **troisième cycle court**, d'une durée de deux ans, qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent exercer en officine ou en industrie pharmaceutique ;
- Un **troisième cycle long ou internat** qui comporte quatre années et qui s'adresse aux étudiants qui souhaitent se diriger vers la recherche ou les hôpitaux et laboratoires.

La première année du troisième cycle (cinquième année d'études) est une **année hospitalo-universitaire** (AHU), **commune aux cycles longs et aux cycles courts**. Les étudiants exercent des fonctions hospitalières, pour la moitié au moins dans des services de soins et pour l'autre dans des services de pharmacie ou de biologie et reçoivent un enseignement correspondant. Il vise à familiariser l'étudiant avec la prescription des médicaments et des analyses biologiques, à aider à résoudre les problèmes posés par le suivi thérapeutique et biologique et à assurer ses futures fonctions professionnelles d'information, de vigilance et de gestion. Pour être **admis en sixième année**, l'étudiant doit valider les enseignements du trimestre de synthèse et deux ou trois unités de valeur, choisies par lui en fonction de l'activité professionnelle vers laquelle il se dirige puisque les étudiants doivent se spécialiser : ils optent pour l'officine ou l'industrie pharmaceutique.

La sixième année du cycle court Elle comprend :

- Un **enseignement de pratique professionnelle** (stage) de six mois, accompli à temps plein dans une officine, dans un établissement pharmaceutique, industriel et commercial, dans une pharmacie centrale des hôpitaux ou tout autre service spécialisé et agréé ;
- Des **enseignements théoriques, dirigés et pratiques**. L'étudiant doit valider, en sixième année deux ou trois unités de valeur, suivant qu'il en a validé deux ou trois en cinquième année ;

- La **préparation et la soutenance de la thèse**, dont le sujet est de préférence en rapport avec l'activité de l'étudiant pendant son stage de pratique professionnelle.

L'internat L'internat débouche, comme le cycle court, sur le diplôme d'Etat de docteur en pharmacie, mais aussi sur un **Diplôme d'études spécialisées**

(DES) qui détermine le secteur d'activité du futur pharmacien. L'accès à l'internat est subordonné à la réussite au **concours** organisé tous les ans au début de la cinquième année, pour chacune des deux zones géographiques, nord et sud. Dans chaque zone géographique, le concours est unique pour toutes les disciplines d'internat. Après la réussite au concours, les internes peuvent choisir entre la biologie médicale (pour les internes qui souhaitent exercer dans les laboratoires d'analyses), la pharmacie hospitalière, la pharmacie industrielle et biomédicale ou la pharmacie spécialisée (pour ceux qui souhaitent se diriger vers la recherche). Le concours comprend :

- Une épreuve de questions de connaissance générale, sous forme de QCM, notée sur 120 points, d'une durée d'une heure trente ;
 - Une épreuve comprenant quatre à six exercices d'application, d'une durée de deux heures, notée sur 200 points ;
 - Une épreuve de questions relatives à quatre à six dossiers thérapeutiques et biologiques, d'une durée de trois heures, notée sur 300 points.
- Le DES est délivré aux internes ayant effectué la totalité de leur internat, validé les enseignements et soutenu, au cours de la dernière année d'internat, un mémoire qui tient lieu de thèse.

POURSUIVRE UNE FORMATION APRES LE DIPLOME

Après obtention de son diplôme d'Etat, le pharmacien peut se spécialiser, en un an, en préparant un diplôme de troisième cycle, **DEA ou DESS**. A titre d'exemple, les universités proposent des DEA en matière de pharmacologie, de systèmes moléculaires, de mécanisme d'action des médicaments. Les DESS permettent de se spécialiser dans des domaines tels que la cosmétologie, le marketing du médicament ou le contrôle des médicaments. D'autre part, des **écoles de commerce** délivrent aussi des formations spécialisées :

- Management médical et marketing pharmaceutique, à l'Ecole supérieure de commerce de Paris ;
 - Management de l'industrie pharmaceutique à l'Ecole supérieure de commerce de Dijon.
- Les titulaires d'un DES peuvent préparer, en un an, un **Diplôme d'études spécialisées complémentaire (DESC)**.